

# Mise en œuvre de stratégies de développement local

## FEADER

### Présentation du dispositif

Cette aide a pour objectif le financement de stratégies locales de développement menées par des acteurs locaux en dehors du cadre de la mesure Leader.

La mesure est proposée dans 20 PDRR.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif est ouvert aux groupements de partenaires publics et privés.

#### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

3 catégories de projets se distinguent : les stratégies de développement territorial, celles de développement forestier et celles pour la préservation et la mise en valeur du foncier.

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- coûts de mise en place des groupes opérationnels : études de faisabilité, conseil, expertise, courtage en innovation,
- coûts de fonctionnement des groupes opérationnels : animation, fonctionnement, promotion,
- coûts liés à la mise en œuvre des projets des groupes opérationnels.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Montant maximum autorisé par le règlement européen :

- Coûts de mise en place des groupes opérationnels : 100% des dépenses
- Coûts de mise en œuvre des projets des groupes opérationnels : 100%

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les conseils régionaux sont les autorités de gestion du FEADER.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Conditions d'accès
  - › Avec partenariat

---

## Source et références légales

### Références légales

Mesure déclinée dans les PDRR, cadrée par l'article 35 du Règlement UE 1305/2013.